

# Communiqué de presse

Créteil, le 01 mars 2016

## « L'EXERCICE DE LA LIBERTE D'EXPRESSION »

La faculté de droit de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) organise le jeudi 17 mars 2016 un colloque sur « l'exercice de la liberté d'expression ». Ce colloque concrétise le souhait exprimé par le Doyen Jean-Jacques Israël, à la suite des attentats de janvier 2015, d'organiser des manifestations scientifiques consacrées à la liberté d'expression, fort de la conviction que l'université a la responsabilité de contribuer, avec les outils scientifiques qui sont les siens, aux grands débats de la Cité.

La liberté d'expression n'est pas un simple outil technique du droit. Des caricatures de Mahomet à la sculpture d'Anish Kapoor, de la récente loi sur le renseignement à la future loi sur la liberté de création, des affaires Dieudonné aux « lois mémorielles », la liberté d'expression est aujourd'hui perçue comme l'un des principaux « lieux » où se joue l'avenir d'une certaine conception de la démocratie. Eu égard à l'ampleur de ces enjeux, il est peu surprenant que le débat sur la liberté d'expression s'exacerbe, jusqu'à s'enfermer dans une opposition entre ceux qui s'inquiètent d'un reflux rampant de la liberté d'expression et brandissent le retour d'un « ordre moral » et ceux qui dénoncent, au contraire, l'excessive extension donnée à cette liberté.

Le colloque du 17 mars 2016 n'entend pas trancher un tel débat, mais cherche à comprendre, en amont, pourquoi celui-ci se pose en ces termes. Autrement dit, ce que ce colloque entend soumettre au questionnement scientifique, c'est la mise en forme même de cette liberté.

Concrètement, cela signifie que, plutôt que de chercher à déterminer abstraitement ce qu'est la liberté d'expression, ce colloque s'attachera à comprendre la très grande variété des situations dans lesquelles cette liberté est quotidiennement convoquée, dessinant une figure juridique aux multiples facettes.

Dans ce cadre, deux grandes pistes de travail seront successivement envisagées :

 Une première piste de travail s'attachera à cartographier la diversité des mobilisations de la liberté d'expression en droit (matinée du 17 mars 2016 : Mobiliser la liberté d'expression). L'aveuglante notion générale et abstraite de

- liberté d'expression masque, en effet, des situations juridiques très différentes qui dessinent un ensemble complexe d'« espaces » entrecroisés variables dans le temps et dépendants des stratégies des acteurs qu'il faudra parvenir à remettre en perspective.
- La seconde piste de recherche consistera à disséquer la manière dont le juge concrétise au quotidien la liberté d'expression, en opérant, au cas par cas, une subtile discrimination entre nuisances tolérables et atteintes illégales à cette liberté (après-midi du 17 mars 2016 : Concrétiser la liberté d'expression). Quelles sont les méthodes des juges ? A quelles contraintes, tensions et paradoxes se trouvent-ils confrontés ? Et par quelle voie déterminent-ils, très concrètement, les substances de cette liberté ?

Pour répondre à toutes ces questions, le colloque - organisé sous la responsabilité scientifique de deux enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Est Créteil, Sarah Dormont et Noé Wagener - mobilisera une vingtaine de chercheurs en droit et en histoire du droit, parmi les meilleurs spécialistes de la question. Les conclusions du colloque seront prononcées par Gwénaële Calvès, professeure de droit public et auteure d'un récent essai remarqué sur la liberté d'expression (*Envoyer les racistes en prison ? Le procès des insulteurs de Christiane Taubira*, LGDJ, 2015).

D'une manière générale, cette rencontre scientifique - accessible sur simple inscription - se veut ouverte à tous et fera place à de larges débats.

Organisation : Équipe Marchés, Institutions, Libertés (MIL), Faculté de droit, Université Paris-Est Créteil

Responsables scientifiques : Sarah Dormont, maître de conférences en droit privé (UPEC) et Noé Wagener, maître de conférences en droit public (UPEC)

#### Informations pratiques

Ce colloque se tiendra dans l'amphithéâtre B1 de la faculté de droit (83-85 av. du général de Gaulle, 94000 Créteil, métro Ligne 8 Créteil-L'Echat). **Entrée libre sur inscription** :

Johan Menichetti: 01 56 72 61 62 / johan.menichetti@u-pec.fr

### A propos de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Avec sept facultés et cinq instituts, l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne est présente dans tous les domaines de la connaissance depuis 1971. Les enseignants-chercheurs et les enseignants forment chaque année plus de 30 000 étudiants et actifs de tous les âges. Acteur majeur de la diffusion de la culture académique, scientifique et technologique, l'université dispense un large éventail de formations dans plus de 300 disciplines, de la licence au doctorat. Elle offre ainsi un accompagnement personnalisé de toutes les réussites, grâce à des parcours de formation initiale, des validations d'acquis et la formation continue, ou encore par le biais de l'apprentissage.

#### Contact presse

Bénédicte RAY - LE CORRE Direction de la communication - Relations Presse benedicte.ray@u-pec.fr - 01.45.17.44.95 - 06.13.02.55.98 www.u-pec.fr